

LE GUIDE

Année scolaire 2025-2026

Al levrig Bloavezh-skol 2025-2026

SPÉCIAL

3-11 ans



EDITO

Vous avez entre les mains le Guide destiné aux 3-11 ans :
Fonctionnement des écoles, des temps périscolaires, de l'espace
jeunes, mais aussi présentation des lieux pouvant accueillir nos
jeunes pour satisfaire leur appétit de connaître, de comprendre,
de bouger...

Autant d'informations utiles que vous retrouverez dans ce guide
pour accompagner vos enfants afin qu'ils vivent au mieux
leur scolarité et s'épanouissent au sein de nos structures
municipales.

Document déjà connu des familles, il a été mis à jour pour
intégrer quelques nouveautés.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Julien LE GUENNEC

Adjoint délégué
à l'éducation, à la
jeunesse, au littoral et
à la prévention

Jacques JULOUX

Maire

SOMMAIRE

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL (PEL)	4
L'INSCRIPTION SCOLAIRE.....	6
LES SERVICES PÉRISCOLAIRES	10
LA RESTAURATION SCOLAIRE	18
LE PORTAIL FAMILLE	20
INFORMATIONS	22

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL (PEL)

Depuis 2014, le Projet Éducatif Local a permis de développer à Clohars-Carnoët des actions pour les jeunes de 0 à 18 ans en partenariat avec le tissu associatif et culturel local.

Le Projet Éducatif Local 2020-2026 doit favoriser l'implication des jeunes à la vie locale, l'aide à l'initiative de jeunes et l'égal accès à tous à l'information, à la culture, aux sports et aux savoirs dans une offre éducative de qualité. Il doit initier les rencontres intergénérationnelles et favoriser les transmissions de savoirs réciproques, inciter les jeunes à leur devoir de citoyen et les initier à leur vie d'adulte en développant leur autonomie.

Il a vocation à contribuer à l'accueil des enfants et à l'aménagement de leur temps libre en vue de leur épanouissement et de leur bien-être. Il a comme but d'élargir les activités qui leur sont proposées afin de mieux correspondre à leurs besoins.

Enjeu : donner aux jeunes de Clohars-Carnoët la possibilité de s'épanouir, de vivre des projets qui les mobilisent et les conduisent à mieux vivre ensemble sur leur commune.

Les 4 objectifs généraux :

- Permettre aux jeunes de tisser des liens sociaux pour accéder à l'éducation citoyenne, en les rendant acteurs pour développer une dynamique plus participative au sein des structures municipales et associatives
- Mobiliser les partenaires pour développer la prévention, l'entraide et la solidarité à destination de la jeunesse
- Consolider l'accès et l'éveil à la culture et aux pratiques sportives sous toutes leurs formes
- Développer l'accueil inclusif au sein de l'ensemble des structures de la commune



LE PEDT

Le Projet éducatif territorial (PEDT) est un volet du PEL de la commune pour les enfants de classes de maternelles et d'élémentaires. Il mobilise toutes les ressources du territoire pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité sur les services périscolaires avant, pendant et après l'école. Il organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

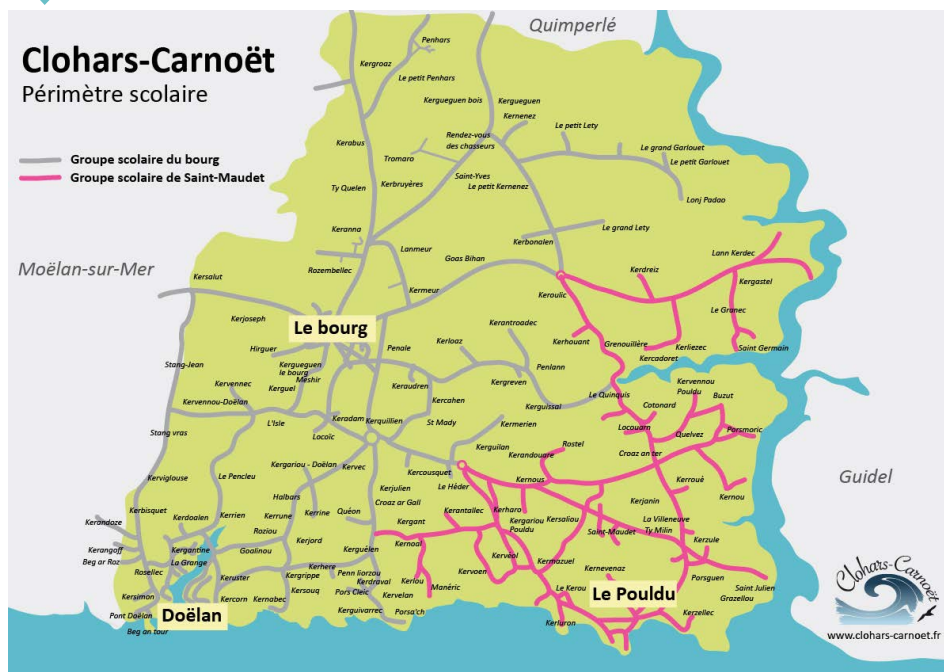
Le temps scolaire peut être différent dans chaque école, en fonction de la spécificité de l'école (maternelle, élémentaire ou groupe scolaire) et de son projet.

Le PEDT reprend les axes et les objectifs du PEL tout en tenant compte de certaines priorités des projets d'école.

L'INSCRIPTION SCOLAIRE

Les inscriptions des élèves et leur répartition entre les écoles de la commune sont de la compétence du Maire. Un périmètre scolaire est fixé à l'intérieur de la commune par délibération du Conseil municipal. Il est composé de deux secteurs. Les inscriptions des élèves pour les classes bilingues ne relèvent pas du périmètre scolaire.

PÉRIMÈTRE SCOLAIRE



JE DOIS INSCRIRE MON ENFANT SI

- C'est sa 1^{ère} entrée à l'école maternelle,
- Il rentre en CP, sur le périmètre du Bourg,
- Je viens de m'installer à Clohars-Carnoët,
- J'ai déménagé dans Clohars-Carnoët et je souhaite l'inscrire dans l'école de mon nouveau secteur d'habitation.

POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES

L'inscription scolaire se fait en deux temps :

1 Au service Éducation, le Balafenn, place Nava

Le dossier est délivré uniquement sur rendez-vous, pris préalablement par mail : periscolaire@clohars-carnoet.bzh

2 À l'école pour l'inscription pédagogique définitive

Sur rendez-vous avec le directeur ou la directrice d'établissement.

POUR L'ÉCOLE PRIVÉE

Les inscriptions scolaires à l'école privée se font directement à l'école Notre-Dame de la Garde.

Attention ! L'inscription périscolaire doit se faire auprès du service Éducation : periscolaire@clohars-carnoet.bzh

RENSEIGNEMENTS

Service Éducation

02 98 71 69 65

periscolaire@clohars-carnoet.bzh

Horaires d'ouverture :
de 9h-12h et 14h30-18h



L'INSCRIPTION SCOLAIRE

LE PRINCIPE DE DÉROGATION

Les familles souhaitant scolariser leur enfant dans une autre école que celle du périmètre peuvent déposer au service Éducation une demande de dérogation pour le 1^{er} juin. Celle-ci sera étudiée en fonction des critères d'éligibilité. Le formulaire est à retirer au service éducation.

PROBLÈME DE SANTÉ : PAI

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- pathologie chronique (asthme par exemple),
- allergies,
- intolérance alimentaire,
- handicap.

Dans le cadre d'un PAI, un rendez-vous est à prendre par téléphone avant le 30 juin avec le médecin scolaire.

Pour les PAI déjà en cours, il faut signer une demande de poursuite de PAI à la rentrée, fournir une ordonnance de moins de 3 mois, ainsi qu'une trousse avec les médicaments en cas de notification dans le PAI.

Coordonnées du Médecin scolaire :
Centre médico-scolaire
4, avenue Pasteur
29300 Quimperlé
02 98 39 32 80

COORDONNÉES DES ÉCOLES ET DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

	Direction	Adresse	Téléphone
Écoles publiques			
École maternelle Pierre Tal Coat	M ^{me} Buquen	10, route de Moëlan	02 98 71 54 63
École élémentaire Benoîte Groult	M ^{me} Viganne	10, route de Moëlan	02 98 71 56 06
Groupe scolaire de Saint-Maudet	M. Ribalet	Route de Saint-Maudet	02 98 39 91 35
École privée			
École ND-de-la-Garde	M ^{me} Jousset	4, route de Moëlan	02 98 71 57 57
Associations de parents d'élèves			
Amicale laïque du groupe scolaire	amicale.kloar@gmail.com		
Amicale laïque de Saint-Maudet	amicalestmaudet29@gmail.com		
APEL ND-de-la-Garde	apel.ndg29@gmail.com		

CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	
	Début des vacances	Reprise des cours
Vacances d'automne	Samedi 18 octobre 2025	Lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Samedi 20 décembre 2025	Lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Samedi 14 février 2026	Lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Samedi 11 avril 2026	Lundi 27 avril 2026
Début des vacances d'été	Samedi 4 juillet 2026	

EMPLOIS DU TEMPS

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
École publique maternelle Tal Coat									
8h45 - 12h	Enseignement	Enseignement			Enseignement	Enseignement			
12h - 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne			Pause méridienne	Pause méridienne			
13h30 - 16h15	Enseignement	Enseignement			Enseignement	Enseignement			
École publique élémentaire Benoîte Groult									
8h45 - 12h	Enseignement	Enseignement			Enseignement	Enseignement			
12h - 13h45	Pause méridienne	Pause méridienne			Pause méridienne	Pause méridienne			
13h45 - 16h30	Enseignement	Enseignement			Enseignement	Enseignement			
École publique Saint-Maudet									
8h45 - 12h	Enseignement	Enseignement			Enseignement	Enseignement			
12h - 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne			Pause méridienne	Pause méridienne			
13h30 - 16h15	Enseignement	Enseignement			Enseignement	Enseignement			
École privée Notre-Dame de la Garde									
8h45 - 12h	Enseignement	Enseignement			Enseignement	Enseignement			
12h - 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne			Pause méridienne	Pause méridienne			
13h30 - 16h30	Enseignement	Enseignement			Enseignement	Enseignement			

L'accueil périscolaire est ouvert matin et soir, de 7h à 8h45 et de 16h15 à 19h.

ENGAGEMENTS

LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE...



Des cycles nautisme de 8 séances sont proposés dans les 3 écoles de Clohars-Carnoët. Ils permettent à chaque enfant scolarisé sur la commune de pratiquer la voile et le surf.

Ce dispositif est subventionné par Quimperlé Communauté et le département. Le reste est pris en charge par la ville.



La municipalité permet également aux élèves d'accéder gratuitement aux différents équipements : médiathèque, ludothèque, complexe sportif, Maison-Musée Gauguin et site abbatial Saint-Maurice.

LES CLASSES BILINGUES FRANÇAIS-BRETON AR C'HLASOÙ DIVYEZHEK GALLEG-BREZHONEG

Dans le cadre de la charte Ya d'ar Brezhoneg, la Ville souhaite valoriser et développer la culture bretonne et la pratique de la langue bretonne. La scolarisation des enfants en filière bilingue est assurée à l'école publique de Saint-Maudet (maternelle et élémentaire) **depuis 2015**. Elle compte **39 élèves** à la rentrée 2025. L'inscription en filière bilingue ne dépend pas de la carte scolaire. Cette filière est ouverte à tous !

L'enseignement est identique à une filière classique avec des professeurs des écoles de l'Éducation Nationale ; mais les cours sont dispensés pour moitié en breton et pour moitié en français. En classe bilingue, les enfants apprennent le breton mais surtout apprennent **en** breton. Vous trouverez des informations sur les filières bilingues sur le site de l'Office public de la langue bretonne. Enseignements et cours pour parler le Breton - Office Public de la Langue Bretonne (brezhoneg.bzh).

INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

La municipalité prend en charge l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune pendant les temps périscolaires, qu'ils soient à l'école publique ou à l'école privée.

Pour les écoles publiques, l'inscription aux services périscolaires se fait en même temps que l'inscription scolaire.

Pour l'école privée, les familles doivent effectuer les démarches auprès du service Education.

Le dossier est délivré uniquement sur rendez-vous, pris préalablement par mail : periscolaire@clohars-carnoet.bzh

Les documents à fournir impérativement aux services périscolaires pour l'inscription :

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois

(quittance EDF/GDF, eau, téléphone)

- Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour,

(BCG, Diphtérie, Tétanos-Polio), document qui sera vérifié mais non-conservé

- Copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés ou divorcés (joindre la convention délivrée avec le jugement de séparation ou de divorce),
- Assurance responsabilité civile,
- Les règles de vie signées.

Les documents à fournir impérativement pour bénéficier des grilles tarifaires des services périscolaires :

- Copie de l'avis d'imposition de l'année en cours
- Copie du Livret de famille.

LES RÔLES DU PERSONNEL MUNICIPAL

Le personnel des services périscolaires est sous la responsabilité hiérarchique du responsable du service Éducation.

Le responsable du service Éducation

Il contribue au bon fonctionnement de l'ensemble des temps périscolaires (pause du midi, accueil du matin et du soir). Il assure une mission de coordination auprès des familles, des enseignants et du personnel municipal. Il est l'interlocuteur des parents pour tous les sujets liés aux accueils périscolaires.

Le responsable du service Jeunesse

Il est responsable des temps extra-scolaires, il élabore, met en oeuvre et évalue le projet du service Jeunesse, sous couvert de la direction de la Jeunesse, Sports et Vie associative. Dans ce cadre, il écoute et propose aux jeunes des plannings d'activités au sein de l'espace jeunes Le Balafenn, des projets, ainsi que des séjours. Il est l'interlocuteur des parents, ainsi que de tous les partenaires qui inter-agissent autour de ce service.

Le directeur de l'accueil périscolaire

Diplômé de l'animation, il organise l'équipe d'animation. Il est également le garant de la sécurité physique et morale des enfants ainsi que de l'équipe d'animation. Il assure la mise en place du projet pédagogique.

Les Atsem

Les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) ont le CAP petite enfance. Ils ou elles accompagnent les enseignant.e.s dans leurs missions pédagogiques et encadrent les activités des services périscolaires (accueil périscolaire et restauration).

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

LES RÈGLES DE VIE PENDANT LES TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Je me tiens correctement dans la cour, les accueils périscolaires et en restauration scolaire

- Je suis polie (je dis bonjour, s'il-vous-plaît, merci) et j'utilise un langage correct
- Je tiens compte des remarques
- Je me range avant de partir en activité
- Je parle doucement

Je respecte les autres

- Je respecte les adultes, les enfants
- Je préviens les adultes en cas de conflit
- J'évite les bagarres et les disputes

Je me tiens correctement à table

- Je m'amuse dans la cour et je suis calme au restaurant scolaire
- Je passe aux sanitaires et je me lave les mains
- Je chuchote à table
- Je me sers et j'en laisse pour les derniers
- Je mange proprement tout ce que j'ai mis dans mon assiette pour ne pas gaspiller
- Je ne lance pas la nourriture
- Je demande l'autorisation de me déplacer

Ces règles de vie doivent être signées par les parents et les enfants.

Je respecte le matériel mis à disposition et le range

Si je ne respecte pas les règles de vie, il y aura 3 avertissements. Les avertissements tiendront compte du non-respect des règles de vie. Une information sera faite aux familles par téléphone. Selon la gravité, la sanction pourra être un isolement de la table ou du groupe, ou un avertissement par courrier stipulant éventuellement une exclusion provisoire ou définitive.

Le règlement des services périscolaires est disponible sur votre portail famille..

L'INSCRIPTION À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'inscription à l'accueil périscolaire permet à l'enfant de fréquenter l'accueil de manière régulière ou exceptionnelle. Vous devrez ensuite inscrire vos enfants par le biais de votre portail famille ou au service Éducation (au Balafenn).



Les réservations sont obligatoires pour permettre d'ajuster l'organisation et l'encadrement, ainsi que d'éviter le gaspillage des denrées. En cas de non-reservation, une pénalité sera appliquée (voir tarifs).

LE FONCTIONNEMENT

Horaires de l'accueil périscolaire :

Le matin : à partir de 7h - Le soir : jusqu'à 19h

L'accueil du matin est un temps calme. L'enfant commence la journée à son rythme.

L'accueil du soir est un temps de détente. Un goûter est proposé. L'encadrement est assuré par des animateurs qualifiés, qui organisent des activités adaptées et sécurisées. Un projet pédagogique est élaboré et mis en œuvre tout au long de l'année. Pour assurer la sécurité des enfants, les animateurs peuvent être amenés à vous demander de justifier votre identité.

Les accueils sont déclarés au service départemental de la Jeunesse et à l'engagement.

À NOTER

Le règlement des accueils périscolaires précise les modalités d'accueil et d'organisation de ces temps, ainsi que les droits et obligations des familles. Retrouvez-le sur le site internet de la mairie www.clohars-carnoet.fr à la page *Les accueils périscolaires*.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

TARIFS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES 2025-2026

	< 1479 €	1480 à 2589 €	2590 à 3269 €	3270 à 5009 €	5010 € et plus
Tarif journée	2,45 €	2,68 €	2,96 €	3,27 €	3,59 €
Matin 1/2 heure*	0,77€	0,84 €	0,92 €	1,02 €	1,12 €
Matin	1,53 €	1,68 €	1,84 €	2,04 €	2,24 €
Soir avec goûter	1,73 €	1,89 €	2,11 €	2,32 €	2,54 €
Majoration en cas de non-réservation	+2€ par accueil non-réservé				

Pour rappel, un tarif de 5€ par quart d'heure et par enfant a été adopté pour les retards après 19h. *Avant l'ouverture de l'école

COORDONNÉES DES SERVICES

Responsable service Éducation : Mégane Le Cloirec, 02 98 71 69 65 - 06 42 16 53 92

Responsable service Jeunesse : Djemel Cheblaoui , 02 98 71 69 65

Directeur périscolaire Saint-Maudet : Djemel Cheblaoui, 07 85 05 45 55

Directrice périscolaire Bourg : Mégane Le Cloirec, 02 98 71 69 65 - 06 42 16 53 92

Bourg		Saint-Maudet	
Directrice accueil périscolaire élémentaire Bourg	Mégane	Directeur accueil périscolaire Saint-Maudet	Djemel
Téléphone accueil périscolaire maternelle	02 98 71 59 60	Téléphone accueil périscolaire	06 79 48 97 44
Animateurs maternelle	Céline, Pierre, César, Hélène, Christiana	Animateurs	Pierre, Michèle, Gaëlle, Christine, Guillaume, Saadia, Muriel
Téléphone accueil périscolaire élémentaire	06 31 40 74 92		
Animateurs élémentaire	Roxane, César, Ewen, Stéphane, Christiana, Johan		



LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION

L'inscription à l'accueil périscolaire permet à l'enfant de fréquenter l'accueil de manière régulière ou exceptionnelle. Vous devrez ensuite inscrire vos enfants par le biais de votre portail famille ou au service Éducation (au Balafenn).



Les réservations sont obligatoires pour permettre d'ajuster l'organisation et l'encadrement, ainsi que d'éviter le gaspillage des denrées. En cas de non-reservation, une pénalité sera appliquée (voir tarifs).

LE FONCTIONNEMENT

Les repas sont préparés par le restaurant municipal sous le contrôle de la société API restauration. La ville propose des repas sains, équilibrés et variés en intégrant régulièrement des produits issus de l'agriculture biologique.

Elle veille à assurer :

- 3 repas bios complets par semaine, dont 1 végétarien
- Fruits, légumes, crudités, féculents tous certifiés bio
- Produits de saison
- Viande, oeuf et poisson filière Label Rouge
- La qualité des approvisionnements par une recherche ciblée de produits frais, locaux et de saison en circuits courts, tels que le pain, provenant des artisans boulangers Cloharsiens
- Une valorisation de la nourriture et du temps de repas pour le développement du plaisir à table (apprentissage du goût, convivialité) et une recherche constante d'approvisionnement en produits locaux ou issus de circuits courts
- Une commission menu avec les enfants

ALLERGIE ALIMENTAIRE

En cas d'allergie et selon les cas, des repas aménagés ou spécifiques peuvent être servis. Pour cela, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être obligatoirement établi par le médecin scolaire à l'initiative des parents. La demande est à effectuer auprès du directeur ou de la directrice de l'école.



Consultez les menus en flashant ce QR code.

Les menus sont aussi affichés à l'entrée des écoles et sont consultables sur notre site www.clohars-carnoet.fr

PAUSE MÉRIDIDIENNE

La pause méridienne comprend deux temps : un temps de repas et un temps libre. Une fois entrés dans le restaurant, les enfants sont invités à participer à la lecture du menu, au service des plats pour favoriser le partage et l'attention à l'autre, ainsi qu'au débarrassage et au nettoyage de leur table.

Les animateurs veillent à développer le goût des enfants en leur proposant de goûter à chaque aliment.

Temps de repas :

- **Elémentaires** : 30 à 45 minutes de repas.
- **Maternelles** : 50 minutes de repas. Les animateurs aident les enfants à couper si nécessaire et les encouragent à manger de tout. Ils favorisent l'autonomie des plus grands pour la découpe, le service d'eau, le nettoyage.

Après le repas, les enfants ont un temps libre dans la cour, au skate-parc, à la salle des sports... ou à l'intérieur selon la météo.

3 espaces sont accessibles aux enfants :

- L'espace calme (lecture détente, repos),
- L'espace extérieur (jeux sportifs, jeux autonomes dans la cour),
- L'espace activités (jeux thématiques, manuels, de société).

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2025-2026

Nombre d'enfants par famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Revenus du foyer	Prix par enfant		
< 1439 €	1 €	1 €	1 €
1480 à 2029 €	2,10€	2 €	1,89 €
2030 à 2589 €	3 €	2,84 €	2,69 €
2590 à 3269 €	3,58 €	3,40 €	3,21 €
3270 à 3829 € *	4,14 €	3,92 €	3,72 €
3830 à 5009 €	4,71 €	4,48 €	4,24 €
5010 € et plus	5,01 €	4,75 €	4,51 €
Pas de déclaration	5,01 €		
PAI / Panier repas	1€		
Repas non-réservé	+ 2€		
*Plancher de calcul des revenus pour les enfants extérieurs			

LE PORTAIL FAMILLE

Cet espace d'information et de service, destiné aux parents, est accessible via le site internet de la ville : www.clohars-carnoet.fr/education-jeunesse/portail-famille.

Grâce à votre code famille et votre mot de passe, vous pouvez accéder aux services suivants :

Réservations

- De la restauration,
- Des accueils périscolaires,

Consultation

- Des tarifs,

Compte famille individuel

- Consultation des consommations et des versements effectués,
- Paiements (sécurisés) : de la restauration et des accueils périscolaires,
- Démarches administratives : changement d'adresse postale, d'adresse e-mail, de téléphone...
- Transmission de documents : état civil, assurance, feuille d'imposition...

The screenshot shows the 'PORTAIL FAMILLE' website for the Mairie de Clohars-Carnoët. The header features the city's logo and name. A navigation menu on the left includes links to 'Accueil', 'Se connecter', 'Actualités', and 'Informations utiles'. The main banner displays 'PORTAIL FAMILLE' in large, colorful letters, with 'Accueils périscolaires' and 'Restauration scolaire' below it. The page is divided into two main sections: 'Bienvenue' and 'Connexion'. The 'Bienvenue' section contains a heading 'Vos services en toute simplicité', a paragraph explaining the portal's purpose, and instructions for accessing services. The 'Connexion' section includes a login form with fields for 'Adresse e-mail' and 'Mot de passe', a 'Se souvenir de moi' checkbox, a 'Mot de passe oublié ?' link, and a 'Connexion' button. A footer section on the left lists 'Liens utiles' and 'Actualités'.

Mairie de Clohars-Carnoët

Accueil

Se connecter

Actualités

Informations utiles

Guide scolaire 2023/2024

Règlement intérieur des services périscolaires

Mandat prélèvement SEPA

Règlement financier

Règles de vie des accueils périscolaires

Menus de la restauration

Les engagements "Mon restauration Responsable" à Clohars Carnoët

Liens utiles

Mairie de Clohars Carnoët

La démarche: "Mon restauration Responsable"

Actualités

Bienvenue

Vos services en toute simplicité

Le Portail Familles permet de modifier les informations de votre compte, de consulter vos factures, de régler en ligne via un espace entièrement sécurisé et de s'inscrire aux différentes activités proposées.

Pour accéder aux services du portail familles, veuillez vous identifier.

Si vous ne possédez pas encore de compte, vous êtes invité à créer votre compte.

Connexion

Adresse e-mail *

Mot de passe

Se souvenir de moi

Mot de passe oublié ?

Connexion

LE COMPTE FAMILLE INDIVIDUEL

Le compte famille individuel est ouvert automatiquement lors d'une première inscription aux services périscolaires.

Le compte portail famille n'étant plus mutualisé avec Quimperlé Communauté, chaque famille bénéficiera désormais d'un accès pour les services de la commune, et d'un accès différent pour les services de la communauté d'agglomération.

Plusieurs modes de règlement sont possibles :

- Par internet, sur l'espace famille, à partir du portail famille, onglet "factures", bouton "payer en ligne"
- Par chèque bancaire ou espèces à l'accueil de la mairie.
- Par prélèvement le mandat SEPA complété et le RIB via le portail famille.

La gestion des présences

C'est à vous, selon votre organisation, de cocher les jours durant lesquels votre enfant sera présent.

Attention, votre demande sera prise en compte 3 jours ouvrés avant la date choisie. Passé ce délai, la prestation sera facturée.

En cas de maladie, le remboursement sera effectué sur présentation d'un certificat médical, au plus tard dans les cinq jours suivant l'absence.

En cas de non-reservation, une pénalité sera appliquée (voir tarifs).

COMPOSTAGE

La loi AGECL, votée le 10 février 2020, impose à tous, y compris aux collectivités, de valoriser nos biodéchets.

Le choix qui a été fait à Clohars-Carnoët, en lien avec Quimperlé Communauté et l'association cocico, est de disposer de composteurs auprès de nos restaurants scolaires. L'autre solution aurait été de déposer ces biodéchets dans des containers, et d'organiser une collecte pour les valoriser sur un autre territoire. Cette solution peut vertueuse et couteuse ne nous a pas convaincu.

Désormais opérationnels, ces bacs à composts seront remplis par les personnels de cuisine, mais également par les enfants eux-mêmes, accompagnés par les animateurs qui en profiteront pour éduquer et sensibiliser nos plus jeunes à la préservation de notre environnement.





INFORMATIONS UTILES

Des jeux, du sport, de la lecture, des visites en famille...

La ville de Clohars-Carnoët propose une offre complète d'accueils et de loisirs dès le plus jeune âge !



SERVICE JEUNESSE

Le Balafenn
Place Nava
02 98 71 69 65 • 06 31 40 74 92
lebalafenn@clohars-carnoet.bzh

L'espace Jeunes de Clohars-Carnoët propose aux plus de 10 ans un accès aux loisirs.

Horaires d'ouverture en période scolaire :

- Mardi & vendredi : de 16h30 à 18h en accueil libre

- Mercredi & samedi : de 14h à 17h en accueil libre et pour les activités programmées

- Le jeudi : de 16h30 à 18h en multisport ado

Nombreuses activités et sorties organisées pendant les vacances scolaires.

Mini-camps pendant les grandes vacances.

Programme sur www.clohars-carnoet.fr

à la page Le Balafenn et sur Facebook.



LES P'TITS MALINS

Accueil du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
Route de Moëlan
02 98 71 59 79

Crèche associative.



SERVICE DES SPORTS

Complexe sportif
Route de Quimperlé
02 98 71 61 39 • 06 15 96 29 58
sports@clohars-carnoet.bzh

Le service des sports de la mairie propose **du multisports en école de sport :**

- Le mercredi de 9h à 10h30 et le samedi de 10h à 11h30 pour les 6-9 ans

- Le jeudi à 16h30 pour les plus de 10 ans



LES ALSH

Il existe 4 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le territoire de Quimperlé Communauté

Kermec (Tréméven)

Primaires - Tél. : 02 98 71 29 24

Les Petites Salles (Moëlan-sur-Mer)

Tél. : 02 98 39 70 09

La Maison de l'enfance (Bannalec)

28 rue du Trévoux

Tél. : 02 98 06 28 75

La Maison de l'enfance (Scaër)

16 rue Yves Yannes

Tél. : 02 29 40 18 57



KLOAR NAUTIK

Base nautique communautaire
Place de l'Océan
06 37 47 88 37
voile@clohars-carnoet.bzh

L'école de voile municipale propose, en période scolaire, des forfaits famille. Au programme : catamaran et dériveurs tous les mercredis et samedis après-midi.

 Kloar Nautik

Retrouvez toute l'offre proposée par les associations dans le **Kloar assos**, annuaire des associations, disponible à l'accueil de la mairie ou sur notre site internet www.clohars-carnoet.fr

MÉDIATHÈQUE ROBERT BADINTER



25, rue Lannevain
02 98 96 22 53
mediatheque@clohars-
carnoet.bzh
matilin.bzh

Consultation sur place et emprunt de romans, BD, documentaires, magazines, livres-lus, CD et DVD. **Toute l'année, des rendez-vous réguliers pour les familles** : bébés lecteurs, ciné pop-corn, ateliers...

Horaires d'ouverture : mardi : 15h-18h ; mercredi : 10h-12h30 / 14h-18h ; vendredi : 15h-19h ; samedi : 10h-12h30 / 14h-18h.

 Médiathèque Robert Badinter

SITE ABBATIAL DE ST-MAURICE



81, route de Lorient
02 98 71 65 51
saintmaurice@clohars-
carnoet.bzh
abbayesaintmaurice.
blogspot.com

En famille, découvrez les vestiges de l'abbaye cistercienne au sein du parc. Visite avec l'audioguide en version enfant.

Animations famille et balades nature aux petites et grandes vacances. Expositions.

Ouvert d'avril à novembre.

 Site abbatial Saint-Maurice

GAUGUIN L'ATELIER DU POULDU



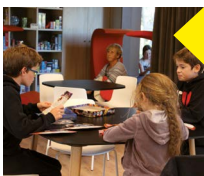
10 rue des Grands Sables
02 98 39 98 51
gauguinatelierdupouldu@
clohars-carnoet.bzh

gauguinatelierdupouldu.fr

Au fil d'un parcours audioguidé mêlant compréhension et émotion, **les visiteurs partent à la rencontre d'un territoire et de ses habitants** à travers une vision nouvelle, incarnée par Gauguin et ses amis artistes.

Horaires d'ouverture : Haute saison : du lundi au dimanche : 10h30-19h, Moyenne saison : du mercredi au dimanche : 10h30-18h, Basse saison : du mercredi au samedi : 10h30-18h

 Centre d'interprétation Gauguin l'atelier du Pouldu



LUDOTHÈQUE

1, place de la Liberté
d'Expression.
02 98 09 79 78
ludothequecloharscarnoet.
blogspot.com

Espace familial et intergénérationnel ouvert à tous, dédié au jeu et au jouet.

Jeux sur place, emprunts, soirées jeux, événements ludiques...

Horaires d'ouverture : mercredi & samedi : 10h-12h / 14h-18h ; vendredi : 17h-19h

 Ludothèque de Clohars-Carnoët

SPECTACLES JEUNESSE

● **"Jeux de corps", Compagnie OkO** 14 décembre 2025 à 14h et 17h

A la manière des enfants qui se découvrent, les deux danseuses, chacune portée par sa culture d'origine (slave et franco-arabe), explorent, se cherchent, se répondent, se surprennent, s'adaptent, s'invitent, inventent et échangent par le mouvement et les sons. À partir de 3 mois. Durée : 35 min

● **Soleil planète, Mosai et Vincent** 16 mars 2026 à 9h30, 10h45 et 15h30

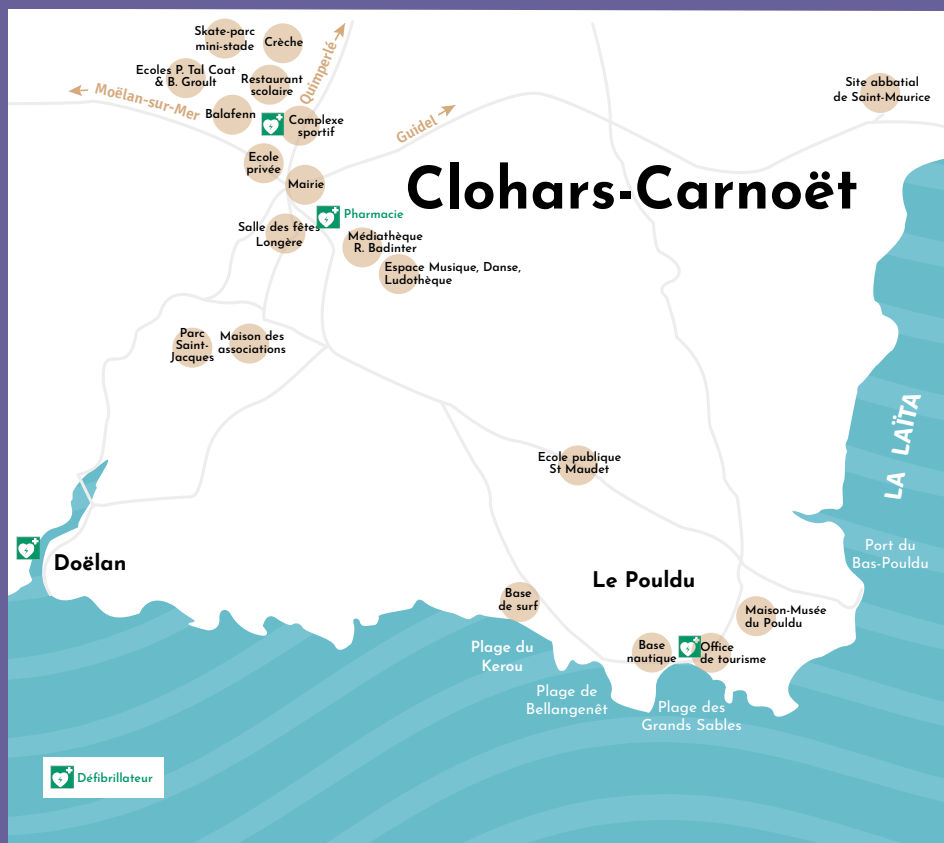
Après *Je Me Réveille* et *Le Disco des Oiseaux*, Mosai et Vincent proposent une nouvelle bulle d'euphorie pop électro pour les 0-6 ans : un concert mêlant des textes en français, des mélodies et des harmonies à 2 voix, des guitares acoustiques et électriques mêlées à des samples et des beats électro. Durée : 30 min

Programme complet à retrouver sur le site de la commune : www.clohars-carnoet.fr

Réa : www.billetweb.fr

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATIONS :

SERVICE ÉDUCATION ET JEUNESSE

Espace jeunes Le Balafenn, Place Nava.

02 98 71 69 65 • periscolaire@clohars-carnoet.bzh • lebalafenn@clohars-carnoet.bzh

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 14h30-18h

MAIRIE de CLOHARS-CARNOËT

1, place Général de Gaulle - 29360

02 98 71 53 90

mairie@clohars-carnoet.bzh

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h30

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi :

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le samedi : de 9h à 12h